

Le Directeur général

Paris, le

06 JAN. 2020

**REPRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS DANS LES
INSTANCES DU GROUPEMENT EUROPÉEN D'INTÉRÊT ECONOMIQUE
"FORESPIR"**

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222.12, D 222.13 ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Je soussigné, Bertrand Munch, Directeur général de l'ONF, établissement public de l'Etat, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro PARIS B 662 043 116, dont le siège est à PARIS (12ème) au 2 Avenue de Saint-Mandé, agissant ès qualités et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article D.222-12 du Code forestier,

DONNE POUVOIR, en application de l'article D.222-13 dudit Code, pour siéger au nom de l'Etablissement et en mon nom aux réunions des assemblées générales du Groupement Européen d'Intérêt Economique "FORESPIR", à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur territorial de l'Office national des forêts Midi-Méditerranée.

En cas d'empêchement de sa part, Monsieur ROUSSET pourra donner à un proche collaborateur un mandat de représentation spécifique pour les seules séances où il est empêché.

Monsieur ROUSSET rendra compte au directeur général de toute décision prise par le GEIE FORESPIR pouvant impacter l'ONF.

Le présent pouvoir est remis à l'intéressé pour valoir ce que de droit.

Bertrand Munch

